

Garantie des moyens de subsistance selon le motif du séjour : Montants minimaux requis

Motifs du séjour	Montants minimaux requis	Remarques
Travail - carte bleue européenne (article 18g de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG)	Salaire minimum pour les professions en pénurie de main-d'œuvre : 45 934,20 € brut par an (en 2026).	<ul style="list-style-type: none"> Pour la délivrance d'une carte bleue européenne aux débutants professionnels (personnes ayant obtenu leur diplôme universitaire au cours des trois dernières années), le salaire minimum brut s'élève à 45 934,20 € par an, qu'ils exercent une profession en pénurie de main-d'œuvre ou une profession régulière. Les moyens de subsistance sont également considérés comme assurés si le demandeur disposait d'un titre de travail (article 18a ou 18b AufenthG) auparavant et s'il ne change pas d'emploi.
	Salaire minimum pour toutes les autres professions : 50 700 € brut par an (en 2026).	
Travail - travailleurs qualifiés (articles 18a, 18b AufenthG)	Salaire minimum pour les personnes âgées de moins de 45 ans : non fixé. Pendant la procédure d'approbation, l'Agence fédérale pour l'emploi vérifie si la rémunération est appropriée. ¹	<ul style="list-style-type: none"> Le salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus est valable lors de la première délivrance du titre de séjour. Cette disposition ne s'applique pas si la preuve d'une prévoyance retraite adéquate peut être fournie. Dans certains cas, il est possible de faire une exception à la règle du salaire minimum.
	Salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus : 55 770 € brut par an (en 2026).	
Travail - travailleurs avec une expérience professionnelle (article 19c al. 1 AufenthG en raccord avec article 6 BeschV)	Salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus : 45 630 € brut par an (en 2026).	<ul style="list-style-type: none"> La règle du salaire minimum pour les personnes de moins de 45 ans ne s'applique pas en cas de convention collective. Le salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus est valable lors de la première délivrance du titre de séjour. Cette disposition ne s'applique pas si la preuve d'une prévoyance retraite adéquate peut être fournie. Dans certains cas, il est possible de faire une exception à la règle du salaire minimum.
	Salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus : 55 770 € brut par an (en 2026).	
Recherche (article 18d AufenthG)	Boursiers et personnes autofinancées : 1 091 € net par mois (en 2026).	<ul style="list-style-type: none"> Pour les chercheurs, le revenu minimum requis ne varie pas en fonction de l'âge. Les chercheurs autofinancés sans revenu peuvent prouver qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins par un compte bloqué ou à une déclaration de prise en charge.
	Emploi : pas de salaire minimum fixé.	
Travail - conducteurs professionnels (article 19c al. 1 AufenthG en raccord avec article 24a BeschV)	Salaire minimum pour les personnes âgées de moins de 45 ans : non fixé. Pendant la procédure d'approbation, l'Agence fédérale pour l'emploi vérifie si la rémunération est appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> Le salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus s'applique lors de la première délivrance du titre de séjour. Cette disposition ne s'applique pas si la preuve d'une prévoyance retraite adéquate peut être fournie. Dans certains cas, il est possible de faire une exception à la règle du salaire minimum.
	Salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus : 55 770 € brut par an (en 2026).	

¹ Pendant la procédure d'approbation, l'Agence fédérale pour l'emploi examine les conditions d'emploi. Une condition essentielle pour obtenir cette approbation est que la rémunération ne soit pas inférieure à celle versée à des employés en Allemagne occupant des postes comparables. Pour cela, le salaire conventionnel ou le salaire local habituel doit être respecté (selon l'entreprise, le secteur et l'activité).

Motifs du séjour	Montants minimaux requis	Remarques
Travail - aides-soignants (article 19c al. 1 en raccord avec article 22a BeschV)	Salaire minimum pour les personnes âgées de moins de 45 ans : non fixé. Pendant la procédure d'approbation, l'Agence fédérale pour l'emploi vérifie si la rémunération est appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> Le salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus s'applique lors de la première délivrance du titre de séjour. Cette disposition ne s'applique pas si la preuve d'une prévoyance retraite adéquate peut être fournie. Dans certains cas, il est possible de faire une exception à la règle du salaire minimum.
	Salaire minimum pour les personnes âgées de 45 ans et plus : 55 770 € brut par an (en 2026)	
Recherche d'emploi ou recherche d'une mesure de reconnaissance - carte des opportunités (article 20a AufenthG)	Fonds propres : en général, 1 091 € net par mois (en 2026)	<ul style="list-style-type: none"> La preuve peut être apportée par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge. Dans le cas de l'existence d'un contrat de travail (maximum de 20 heures/semaine), la rémunération convenue peut être prise en compte.
Partenariat de reconnaissance (article 16d al. 3 AufenthG en raccord avec article 2a BeschV)	Pas de salaire minimum fixé. Pendant la procédure d'approbation, l'Agence fédérale pour l'emploi vérifie si la rémunération est appropriée.	
Reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères (article 16d al. 1 AufenthG)	Mesure en milieu scolaire : fonds propres d'un montant minimum de 1 091 € net par mois (en 2026)	<ul style="list-style-type: none"> La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par une rémunération, (également à titre complémentaire) par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge. En cas d'une mesure en entreprise, un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge n'est pas nécessaire. Les montants bruts et nets indiqués s'appliquent aux emplois soumis à l'assurance sociale et bénéficiant d'une couverture maladie.
	Mesure en entreprise : rémunération d'au moins 1 200 € brut par mois (941 € net, en 2026)	
Formation professionnelle (article 16a al. 1 & 2 AufenthG)	Formation en milieu scolaire : 959 € net par mois (en 2026)	<ul style="list-style-type: none"> En cas de logement gratuit, le montant requis est réduit de 380 € par mois. La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par la rémunération de la formation, (également à titre complémentaire) par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge.
	Formation en entreprise et en alternance : rémunération de formation d'au moins 1 048 € brut par mois (822 € net, en 2026)	
Recherche d'une place de formation professionnelle (article 17 al. 1 AufenthG)	Fonds propres : au moins 1 091 € net par mois (en 2026)	La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge.
Études (article 16b AufenthG)	Fonds propres : au moins 992 € net par mois (11 904 € par an, en 2026)	La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par une promesse de bourse, un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge.
Candidature à l'université (article 17 al. 2 AufenthG)	Fonds propres : au moins 1 091 € net par mois (en 2026)	La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge.
Apprentissage de la langue allemande (article 16f al. 1 AufenthG) ²	Fonds propres : au moins 1 091 € net par mois (en 2026)	La garantie des moyens de subsistance peut être prouvée par un compte bloqué ou une déclaration de prise en charge.

² Cours d'allemand qui ne servent pas à la préparation aux études supérieures.

Mention légale : ceci est un aperçu des exigences légales en matière de garantie de moyens de subsistance pour certains titres de séjour dans le domaine de la migration économique et éducative vers l'Allemagne. Les montants minimaux indiqués constituent une orientation pour la garantie des moyens de subsistance en vue de la délivrance d'un titre de séjour ; ils ne remplacent en aucun cas une évaluation individuelle. Vous trouverez des informations détaillées sur la garantie de moyens de subsistance dans les [instructions d'application de la loi sur l'immigration de travailleurs qualifiés \(en allemand\)](#) et dans le [manuel des visas \(en allemand\)](#). Le dépassement du seuil salarial minimum peut, après l'évaluation au cas par cas, révéler que les moyens de subsistance ne sont toujours pas assurés. Veuillez également noter que l'évaluation de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) peut révéler que la rémunération n'est pas considérée comme comparable ou appropriée et que la garantie des moyens de subsistance n'est par conséquent pas pertinente.